Collège Doctoral Paris-Est Partenaires

CALENDRIER DE SOUTENANCE

2 À 5 MOIS AVANT LA SOUTENANCE

Doctorant.e :

- Déclare sa soutenance *via* ADUM - composition du jury - dépôt de la première version de son manuscrit de thèse - date prévisionnelle de soutenance.

Attention ! Uniquement 2 dépôts possibles : le 1er avant la soutenance et le 2nd dépôt du manuscrit dans sa version définitive après la soutenance.

Ecole doctorale :

- Valide la composition du jury après avis de la direction de thèse.
- Informe les membres du jury de leur désignation.
- Invite les rapporteurs à déposer leurs pré-rapports sur ADUM.

1 MOIS AVANT LA SOUTENANCE

Rapporteurs :

- Transmission des pré-rapports sur ADUM

Ecole doctorale :

- Envoi de la convocation accompagnée des pré-rapports à l'ensemble des membres du jury (doctorant.e en copie).

JOUR DE LA SOUTENANCE

Mettre - le cas échéant - à la disposition des membres du jury, l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de la soutenance : procès-verbal de soutenance, demande de label européen, documents relatifs à la confidentialité de la thèse.

APRES LA SOUTENANCE

Président du jury : Transmet le procès-verbal de soutenance, daté, complété, signé (deux semaines après la soutenance) et le rapport de soutenance (un mois après la soutenance au plus tard) signé par tous les membres du jury à l'école doctorale.

Docteur.e :

- Dépose la version définitive du manuscrit de thèse sur ADUM dans un délai de trois mois après la soutenance.
- Télécharge sur ADUM l'autorisation de diffusion électronique de la thèse, la signe et la remet à l'école doctorale.

Demande d'attestation de réussite ou de diplôme :

Pour toute demande d'attestation de réussite ou de diplôme de doctorat, contacter : **doctorat@u-pec.fr**.